Que lisons-nous ?

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **ReferenceList**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 459

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

surtout à prouver qu'une Constitution qui n'est plus appliquée n'est plus viable. Il passe en revue les arguments des adversaires de la revision, et y oppose les siens. Les intentions des revisionnistes sont d'épurer la démocratie et d'instaurer un Etat vraiment fédéraliste. Une revision partielle serait impuissante à rénover notre Confédération au point où elle a besoin d'être rénovée; elle est trop malade aujourd'hui pour qu'un traitement de spécialiste lui suffise; c'est un traitement de tout l'organisme qui s'impose. C'est pourquoi l'orateur considère que c'est rendre service à la démocratie que d'en faire une création nouvelle qui rencontrera l'adhésion des masses.

M. Rosselet, conseiller national de Genève, réfute les arguments avancés par les précédents orateurs; il le fait avec une conviction et un brio qui lui vaudront de vifs applaudissements à la fin de son exposé. Il pense, lui, que notre Constitution est encore parfaitement viable et applicable; il suffirait, pour s'en convaincre, de la respecter et de l'appliquer, ce que le gouvernement ne fait plus, depuis des années. Il s'opposera à la revision, parce que l'initiative est issue des partis d'extrême droite, des frontistes qui battent en brèche la démocratie, des jeunes conservateurs, de la Ligue nationale, et d'autres partis de moindre importance, mais de même tendance restrictive de nos libertés. Or il est impossible de vivre hors des cadres de la démocratie, toutes les expériences l'ont prouvé. Nous avons le gouvernement que nous nous sommes donné, et celui aussi que nous méritons; si nous savions témoigner notre mécontentement autrement que par des paroles, nous saurions ne pas renvoyer à Berne ceux qui n'ont pas su, au cours de la dernière législature, défendre nos intérêts, et qui se sont laissé imposer la clause d'urgence à tout propos... mais nous ne le ferons pas (nous femmes, en tout cas pas, hélas! et pour cause!). Cependant une partie des maux dont nous souffrons est certainement causée par la clause d'urgence. Modifions les points déterminés sur lesquels la Constitution de 1874 présente des lacunes et laissons subsister le reste. Et il n'est pas juste de reprocher à un texte qu'on n'applique pas, des vices dont il est bien innocent. La démocratie ne saurait être remisée ainsi que d'aucuns l'ont cru; hors d'elle il n'y a que l'asolutisme; et si nous étions assurés qu'une revision se fît en faveur des droits du peuple, nous lui serions favorables; mais ceux qui ont signé l'initiative en veulent bien davantage au régime qu'à la Constitution elle-même. Il arrive qu'on commette des injustices au nom de la liberté, mais à tout prendre elles sont préférables encore à celles qu'on commet au nom de la tyrannie. Il faut à notre pays un régime de liberté sous lequel chacun pourra s'épanouir; il sera obtenu par le perfectionnement de la Constitution actuelle.

Les assistantes ont ainsi pu, au cours de cette longue mais fort intéressante séance, se faire une religion et savoir exactement quels avantages et quels inconvénients présente la revision. Leur satisfaction n'est que morale puisqu'elles ne pourront pas pratiquement agir en la circonstance!

Après les remerciements d'usage, Mme de Montet donne la parole à Mlle Gourd qui lit, en la commentant, la résolution dont le texte a été publié dans le dernier numéro du *Mouvement*. L'oratrice déplore notre impuissance actuelle en matière politique, elle sait que beaucoup de femmes pensent comme elle, souffrent profondément et sont humiliées d'être tenues à l'écart d'une décision d'une telle gravité, mais elle sait que chacune cependant fera, dans la mesure de ses forces ce qu'elle peut, en faveur du maintien et de l'extension de la démocratie.

La séance est levée, et l'on s'en va à travers ce quartier historique de la cathédrale, dans la direction de l'Hôtel de la Paix où une collation est servie. Là, des groupes se forment et un vivant échange d'impressions et d'idées se fait; c'est, comme presque toujours, l'instant de la réaction, celui où l'on sent le mieux tout ce qui a été dit, où on en éprouve la valeur et où les arguments avancés sont discutés avec feu, car les opinions varient de l'une à l'autre.

Cette journée nous a laissées plus fortes, plus unies, plus conscientes de nos responsabilités, plus désolées de notre impuissance en cette matière, plus décidées que jamais à ne rien négliger pour obtenir notre égalité politique afin de mieux défendre et de mieux servir notre pays.

L.-H. P.

Dans les autres villes suisses

A Berne, une propagande largement menée, comme l'attirance du cadre solennel de la cathédrale, avaient réuni une foule de près de 1400 personnes, qui écouta avec grande attention le très beau discours de M. Ernest Bovet (Lausanne), ceux de quelques femmes bernoises bien connues, et le chant du Cantique suisse.

A Bâle, il y avait certainement 500 femmes pour entendre les exposés clairs et documentés de Mme Gschwind-Regenass et de Mlle E. Bloch sur l'évolution de la Constitution fédérale à travers les âges, et sur ce qui y est essentiel et ne peut être modifié sans bouleverser profondément notre vie nationale.

A Zurich, la participation des cantons voisins aidant, l'auditoire fut si nombreux, que deux manifestations simultanées durent être organisées, l'une dans la grande salle du Tribunal, l'autre au Conservatoire. Dans ces locaux décorés de fleurs brillantes, on entendit, après la lecture solennelle du Pacte de 1315, par l'écrivain bien connu, Mme Maria Waser, une conférence de Mme Schudel-Benz sur l'évolution de la Constitution. L'après-midi, ce fut un auditoire de 1100 personnes qui se réunit dans l'église de Saint-Pierre, où trois autres conférences eurent lieu, dont notamment l'une par Mlle Marie Fierz sur la liberté et la solidarité humaine, avant que fût votée la même résolution qu'à Bâle, Berne et Lausanne. Ajoutons que des messages et des télégrammes avaient été échangés d'une « Journée » à l'autre, ce qui avait contribué à assurer un caractère d'unité dans la diversité à cette série de belles manifestations.

A Lugano, enfin, où aucune manifestation n'a pu être organisée, la publication dans la presse cantonale de la résolution votée partout ailleurs, et dont notre précédent numéro a donné le texte, a soulevé un vif intérêt, et nous a valu une très belle lettre d'une femme tessinoise, fervente démocrate, que nous regrettons de ne pas pouvoir, faute de place, publier ici.

VARIÉTÉ

Une mode féministe américaine vers 1850

Au milieu du siècle dernier, alors que les femmes portaient des robes absurdes, longues, larges, alourdies de volants et de garnitures, et soutenues par une crinoline ou une superposition de jupons empesés, on vit apparaître un costume dit rationnel et pratique, et qui ne l'était guère qu'en comparaison de l'encombrante mode usuelle. De plus, il était fort laid, se composant d'un manteau, d'une jupe s'arrêtant aux genoux, d'une culotte bouffante tombant sur les chevilles, et d'un chapeau de castor orné de plumes.

Tel quel, les féministes l'adoptèrent à la suite de leurs chefs, de Mrs Stanton, notamment. Cette dernière le célébra avec enthousiasme de la minute où elle vit celle qui le portait monter un escalier en portant à la fois un bébé et une bougie sans s'empêtrer dans ses atours. Le nouveau costume, dit « des féministes », était appelé le « Bloomer », du nom d'une journaliste qui l'avait vivement recommandé aux lectrices de son journal.

Pour le porter, avouons qu'il fallait du courage: le public s'indignait ou riait, les journaux publiaient d'affreuses caricatures, les gamins s'attroupaient à la suite de ces dames, et les pasteurs, du haut de la chaire, dénonçaient le « Bloomer » comme étant un instrument du démon. Après deux ou trois ans, les féministes renoncèrent à se singulariser ainsi, craignant de nuire à la cause qu'elles défendaient.

(Adapté de « La Française ».) J. V.

Les moyens d'existence des femmes chefs de famille

N. D. L. R. — *D'une enquête faite sur ce sujet pour un travail de diplôme par une élève de l'Ecole d'études sociales de Genève, Mlle G. Tchicaloff, le* Messager social de Genève *a extrait les renseignements suivants, que nous reproduisons, certaine qu'ils intéresseront nos lecteurs.*

1. *Etendue de l'enquête.*

Cette enquête a porté sur 100 femmes, dont 58 veuves, 21 divorcées, 11 femmes ayant à leur charge un mari dans l'incapacité de travailler, ou séparées, et 10 femmes célibataires. L'âge de ces femmes variait de 19 à 52 ans; la majorité d'entre elles étaient âgées de 28 à 38 ans.

2. *Charges familiales.*

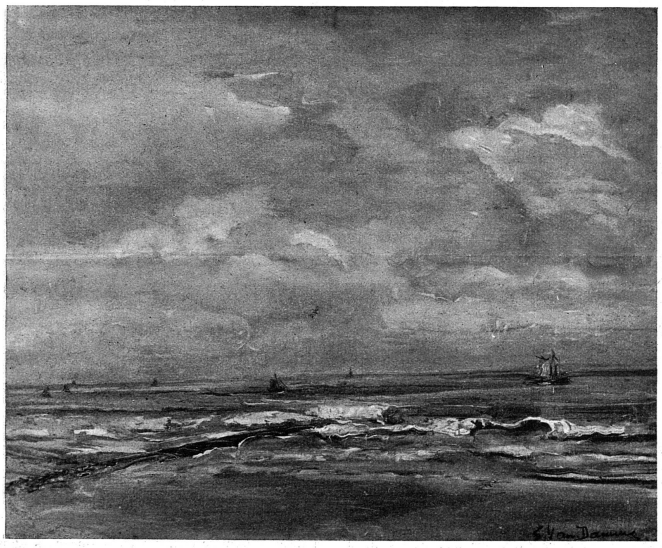
a) *Education des enfants*

L'une des dépenses les plus importantes pour ces chefs de famille était représentée par l'éducation des enfants. Les 100 familles visitées par l'enquêteuse avaient au total 214 enfants, dont 203 étaient à la charge de leur mère, soit entièrement, soit partiellement. Les enfants se répartissaient comme suit dans les 100 familles:

39	familles	comprenaient	1 seul enfant
31	»	»	2 enfants
16	»	»	3 »
8	»	»	4 »
3	»	»	5 »
3	»	»	6 »

Sur les 214 enfants, 108 (53 %) fréquentaient une école; 37 (17 %) étaient en apprentissage, 26 (12 %) avaient terminé leur apprentissage,

Les femmes peintres à l'Exposition de Bruxelles



Cliché „Egalité"

Marine, par Suz. van Damme (Belgique)

mais vous savez aussi que je ne demande pas pour lui ce que le monde appelle la gloire et les honneurs, mais d'en faire un honnête homme et un de vos serviteurs comme son père; le reste est vanité, et souvent pis que vanité! »

En 1820, Alphonse de Lamartine épouse une Anglaise, Marianne Birch; elle l'adore; lui proclame « qu'il l'aime décidément à force de l'estimer et de l'admirer », et mère et fils vivent par le cœur «si près l'un de l'autre que leur point de vue est presque toujours identique à l'égard des petits problèmes que pose l'existence journalière ». Le poète continue à faire de beaux vers; quelques-uns célèbrent Milly, la vieille maison, le paradis de son enfance et il écrit:

> Sur le sol désuni de trois marches de pierre
> Le hasard a planté les racines d'un lierre...

Alix n'est pas contente, car elle n'aime pas que l'on prenne des libertés avec ce qui est la vérité. Il n'y eut jamais un lierre au seuil du vieux logis mais une vigne-vierge. Elle met son chapeau de jardin, va cueillir dans la forêt une tige de lierre qu'elle plante au pied du mur, là où le poète a imaginé qu'il était:

> Sans doute, dit Lamartine, que Dieu bénit ce petit plant et que les pluies d'hiver l'arrosèrent car, en peu d'années, il habilla complètement le mur. Ma mère mourut; le lierre grandit toujours; et maintenant il est devenu si vigoureux, si ramifié, si usurpateur de toute la maison, qu'il fait une corniche verte et flottante au toit et qu'il gêne les persiennes du côté du nord. Les étrangers et les paysans en coupent parfois des branches en souvenir de ma mère; mais il en repousse suffisamment pour couvrir tout un champ de morts.

Son fils court de joies en joies, de succès en succès et la mère s'en déclare comblée; en parlant du grand poète elle dit: « Il est ma voix; car je sens bien les belles choses, mais je suis muette quand je veux les dire, même à Dieu ». Alix de Prat de Lamartine mourut à la suite d'un accident en novembre 1829.

Jeanne Vuilliomenet.

Que lisons-nous ?

XVIIme liste de livres pour celles de nos lectrices qui aiment lire, mais ne savent pas quels livres choisir.

Selma Lagerlöf: *L'anneau des Löwensköld.* 12 f. franç.

Clare Sheridan: *Nuda veritas.* 15 f. franç. Rencontres d'une femme sculpteur anglaise avec Churchill, Asquith, Lénine, Trotsky, Gandhi, et Mussolini.)

Courths-Mahler: *Cœurs éprouvés.* 12 f. franç.

Stefan Zweig: *Fouché. Un ministre de la police sous Napoléon.* 3.75 f. suisses.

Albéric Cahuet: *Lucile de Chateaubriand.* 20 f. franç.

Sacha Guitry: *Si j'ai bonne mémoire...* 12 f. fr.

Denyse Maillard: *L'enfant américain au XXe siècle, d'après les romanciers du Middle-West.* 30 f. franç.

Princesse Bibesco: *Le rire de la Naïade.* 15 f. franç.

Maria-Anne Comnène: *La vie commence.* 15 f. franç.

Alain: *Stendhal.* Coll. « Maîtres des Littératures ». 16.50 f. franç.

E. K. Brown: *Edith Wharton.* Etude critique de l'œuvre de la grande romancière américaine. 40 f. franç.

Romain Rolland: *Alain. Mann. Victor Hugo, etc.* 10 f. franç.

Karen Bramson: *Lueurs dans nos ténèbres.* 12 f. franç.

Maurice Constantin-Weyer: *Le flâneur sous la tente.* Coll.: « Les Livres de nature. » 12 f.

Andrée Corthis: *Le merveilleux retour.* 15 f. franç. (Suite de *Pour moi seule,* grand prix du roman de l'Académie française.)

J. O. Curwood: *La Fugitive.* Coll.: « Les meilleurs romans étrangers. » 12 f. franç.

Publications reçues

Service civil international. 1 brochure, 0 fr. 80. Secrétariat du Service civil international, Berne, Klaraweg, 6.

Durant l'année 1934, l'armée des hommes sans haine a remis en état des terres mises à mal par les éléments déchaînés ou impropres à un usage intelligent et rémunérateur. Du Jura vaudois aux Indes, en passant par les Grisons, et le canton de Zurich, l'Angleterre, et le pays de Galles, des hommes de bonne volonté, secondés par des « sœurs » venues de tous les coins du monde, ont remué des pierres, construit des digues et des ponts, déblayé une colline inutile, creusé un canal, transporté sur un terrain meilleur des hameaux hindous, organisé du travail permettant à des chômeurs de Suisse d'échapper à l'inaction, et à des paysans des Indes de ne pas mourir de faim. Au milieu de difficultés sans nombre, les travailleurs du Service civil ont été soutenus par leur idéal de paix et d'entente démocratique.

J. V.

Annuaire de la protection de la jeunesse pour 1935. 1 vol. publié par le Secrétariat général de *Pro Juventute,* et rédigé par Mlle Emma Steiger. *Pro Juventute,* Seilergraben 1, Zurich. 5 fr.

Tout ce qui s'est fait par l'initiative officielle ou privée, au cours des années 1933 et 1934, pour aider et protéger la jeunesse suisse, est exposé en une série d'articles en allemand et en français, précédés d'une préface de M. Häberlin, ancien conseiller fédéral. Les effets de la crise économique sur nos enfants, et les mesures de protection qui intervinrent, les efforts officiels et privés, l'aide secourable appliquée aux mères, aux nourrissons, aux petits enfants, la protection de l'écolier des villes, des campagnes et des coins perdus dans les montagnes, les mesures favorables au développement de l'adolescent sorti des écoles, à la rééducation des enfants infirmes ou anormaux, tout ce qui intéresse notre jeunesse est mis en lumière et suivi de causes à effets.

Le mouvement de la jeunesse suisse-romande est étudié, ainsi que l'aide apportée aux enfants